

**Commune de SAINT-GILLES**  
Madame Cathy MARCUS  
Echevine de l'Urbanisme  
Place Maurice Van Meenen, 39  
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 21787/2008-157  
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.262/s.444  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Jourdan, 147-149. Transformation d'un immeuble de logement avec réduction du nombre d'appartements (Régularisation).  
(Correspondant : Mme Ferreira Da Silva)

En réponse à votre lettre du 13 octobre 2008, sous référence, reçue le 16 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques émises par notre Assemblée, en sa séance du 29 octobre 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la régularisation de transformations réalisées dans un immeuble de logements datant d'avant 1932 et ses annexes, visant la réduction du nombre d'appartements de 14 à 9 ainsi que leur meilleur agencement.

La Commission se félicite de la diminution de la densité d'occupation de l'immeuble et de ses annexes (bien que les logements restent encore fort nombreux) et observe que la plupart des transformations vont dans le sens d'une amélioration en termes de qualité d'habitabilité : remplacement des 4 studios du bâtiment arrière par un triplex et un duplex, réduction à 1 logement par niveau (au lieu de deux) dans le bâtiment avant, etc.

Au niveau des circulations, la porte d'entrée située à gauche de la façade est réutilisée et un nouveau couloir à partir de cette entrée vers la cour arrière a été réalisé afin de doter le bâtiment arrière d'un accès indépendant. ***Cette intervention, probablement imposée par les normes de sécurité incendie, a cependant engendré un aménagement du rez-de-chaussée peu satisfaisant, surtout en ce qui concerne l'affectation de la pièce avant en local poussettes et vélos.***

***La Commission estime que cet aménagement gagnerait à être amélioré et que la pièce à rue du rez-de-chaussée mériterait d'être affectée à une fonction plus valorisante en raison de sa localisation.***

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ

- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise REMY